

CONCOURS d'ÉCRITURE

*Les Mots
en Liberté*



INSCRIPTION



Nom..... Prénom

Date de naissance...../...../..... Mail.....

Adresse.....

Tél 1..... Tél 2

Date...../...../.....

Signature:

En signant ce bulletin, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours.

Merci de déposer ce formulaire à l'accueil de la mairie.

Remise des œuvres jusqu'au Vendredi 15 Mars 2019

Remise des prix Samedi 27 Avril 2019

Les Mots en Liberté

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Préambule : merci de lire attentivement le présent règlement. Tout texte qui ne respectera pas intégralement les règles ci-dessous et notamment les règles de présentation et d'envoi, ne pourra être retenu.

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commission Culture de la ville de Cléry-Saint-André organisent LES MOTS EN LIBERTÉ, UN CONCOURS D'ÉCRITURE sous forme de **Nouvelle**

Article 2 : PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux adolescents de 12 à 16 ans
La participation est individuelle et nominative ou en groupe

Article 3 : THÈME

Un thème unique « **Réalisme et fantastique : Même pas peur** ».
Toutes les pistes sont ouvertes et laissent libre cours à votre imagination

Article 4 : PRÉSENTATION

Le texte doit être imprimé, en noir, police Times New Roman ou Garamond de corps de 12, espacement normal.
La nouvelle n'excédera pas 3 pages A4 recto.
Pas de soulignement ou de gras.
La nouvelle sera imprimée en 2 exemplaires.
En haut à droite de la première page, sera inscrite la catégorie dans laquelle l'auteur concourt (Individuelle ou groupe).
La nouvelle débutera par le titre de l'histoire.
Les pages ne doivent comporter aucune indication, aucun signe permettant d'identifier l'auteur.
La correction de la langue française sera prise en compte.

Article 5 : ENVOI DES OEUVRES

Afin d'assurer l'anonymat des textes, l'envoi sera remis dans une enveloppe contenant :
- Un exemplaire du texte
- Une enveloppe cachetée, sans indication, contenant le deuxième exemplaire de la nouvelle, une feuille sur laquelle seront portés : le titre de l'œuvre, le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du candidat et une adresse électronique.
Pour un travail en groupe, les mêmes renseignements pour chaque membre sont à reporter, les pseudos ne sont pas acceptés.
A l'arrivée du pli, un code identique sera inscrit sur l'exemplaire 1 du texte et sur l'enveloppe cachetée. Ce code permettra, après choix du jury, d'identifier les auteurs.
L'envoi devra parvenir par la poste, ou être déposé, à la Mairie au plus tard le 15 Mars 2019. Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.
L'adresse à utiliser est :

MAIRIE
Concours d'écriture
94, rue du Maréchal Foch
45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Article 6 : JURY

Un jury composé de 4 membres, (écrivain, enseignant, et membre de la commission Culture) examinera avec attention l'ensemble des œuvres reçues et sélectionnera les 3 meilleurs textes. Les jurés recevront une copie non identifiée de chacun des textes.
Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 7 : PRIX

Le palmarès sera dévoilé et les prix remis :

Espace Loire à Cléry- Saint-André - Le 27 Avril 2019 à 20h30

Lors de cette soirée Les Prix seront remis aux lauréats, aussi leur présence est nécessaire.

Les organisateurs offriront aux lauréats un bon d'achat

LIBRAIRIE CHANTELIVRE

15, place du Martroi à ORLEANS

Le Partenaire LIBRAIRIE CHANTELIVRE remettra un lot de livres.



En outre, les textes primés pourront être diffusés dans les publications municipales. Les organisateurs disposeront librement des textes, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, d'une parution sur leurs sites internet ou imprimés sous forme de recueil, ou de tout autre usage sans que l'auteur ne puisse s'y opposer.

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

